

# Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

---

## Formulaire d'inscription

### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Veillez fournir vos coordonnées à jour ci-dessous. Si ces renseignements changent avant la date de l'examen, communiquez immédiatement avec votre organisme de réglementation provincial pour lui donner des renseignements à jour.

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_ 2<sup>e</sup> prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Province/État \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Numéro de dossier provincial \_\_\_\_\_

Téléphone à la maison \_\_\_\_\_ Téléphone au travail/cellulaire \_\_\_\_\_

Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

L'ECRSF est offert en français ou en anglais. Cochez votre langue préférée.

Français

Anglais

### DATE ET SITE DE L'EXAMEN

- Les séances de l'ECRSF ne sont pas offertes dans toutes les provinces. Assurez-vous que la province que vous avez sélectionnée offre une séance à la date d'examen indiquée. Confirmez la ville hôte avant l'inscription.

Date de l'examen : \_\_\_\_\_

*Voir la Feuille de renseignements de l'ECRSF pour les dates et les heures.*

Site de l'examen : \_\_\_\_\_ (ville hôte)

### FRAIS ET PAIEMENT

Frais de l'ECRSF 750 \$  Ci-joint

Autorisation VISA/ MasterCard (Vous devez obtenir une feuille séparée auprès de l'organisme de réglementation participant. Voir la liste.) 750 \$  Ci-joint

**Dates limites d'inscription et renseignements liés aux abandons sur la Feuille de renseignements de l'ECRSF ci-jointe.  
Les inscriptions tardives ne sont pas acceptées.**

Notes des administrateurs/administratrices de l'ECRSF

[Ne rien écrire dans cet espace.]

# Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

---

**Transmettre ce formulaire et le règlement des frais à l'organisation hôte.**

- *Le paiement doit prendre la forme d'un chèque certifié émis à l'ordre de l'organisation hôte, sauf indication contraire.*

**Organisme de réglementation, Alberta Midwifery Health Disciplines Committee  
Alberta Health and Wellness**

10<sup>e</sup> étage, Telus Plaza North Tower  
10025, avenue Jasper  
Edmonton, Alberta T5J 2N3

- L'Alberta Health and Wellness accepte les chèques, les traites bancaires et les mandats en fonds canadiens émis à l'ordre du ministre des Finances.

**College of Midwives of British Columbia**

210 – 1682, 7<sup>e</sup> avenue Ouest  
Vancouver, Colombie-Britannique  
V6J 4S6

- Le CMBC accepte les chèques, les traites bancaires et les mandats en fonds canadiens. Les paiements sur carte VISA ou MasterCard sont acceptés moyennant un supplément de 3 %.
- Vous devez obtenir une feuille d'autorisation de la carte de crédit à transmettre avec le formulaire d'inscription à l'ECRSF.

**College of Midwives of Manitoba**

235 – 500, avenue Portage  
Winnipeg, Manitoba R3C 3X1

- Le CMM accepte les chèques, les traites bancaires et les mandats en fonds canadiens.

**Midwifery Regulatory Council of Nova Scotia**

1690 rue Hollis  
P.O. Box 488  
Halifax, N.S. B3L 4H9

**Midwifery Council of New Brunswick**

1690 rue Hollis  
P.O. Box 5100  
HSBC Place  
520 King Street  
Fredericton, New Brunswick  
E3B 5G8

# Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

---

***College of Midwives of Ontario***

55 St. Clair Avenue West  
Suite 812 Box 27  
Toronto, Ontario  
M4V 2Y7

***Ordre des sages-femmes du Québec***

204, rue Notre Dame Ouest, bureau 400  
Montréal, Québec  
H2Y 1T3

***Saskatchewan College of Midwives***

T.C. Douglas Building, 1<sup>er</sup> étage  
3475, rue Albert  
Regina, Saskatchewan S4S 6X6

***Government of Nunavut - Dept of Health & Social Services***

Attn. B. Harvey  
PO Box 390  
Kugluktuk, NU  
X0B 0E0

# Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

---

## RENSEIGNEMENTS POUR LES CANDIDATES À L'ECRSF EN 2012

### Admissibilité

L'ECRSF est offert aux sages-femmes formées à l'étranger et aux candidates en pratique sage-femme formées au Canada, comme mentionné ci-dessous.

Les sages-femmes formées à l'étranger peuvent passer l'ECRSF si un des organismes de réglementation de la pratique sage-femme énumérés ci-dessous a déterminé qu'elles étaient autorisées à passer cet examen et qu'elles ont obtenu un numéro de candidate :

- ❖ College of Midwives of British Columbia
- ❖ Alberta Midwifery Health Disciplines Committee
- ❖ College of Midwives of Manitoba
- ❖ Ordre des sages-femmes du Québec

Les candidates en pratique sage-femme formées au Canada peuvent passer l'ECRSF si elles ont terminé un programme de formation en pratique sage-femme approuvé par un organisme de réglementation (dans la province où la candidate passe l'examen). La candidate doit fournir la preuve qu'elle a terminé avec succès le programme. Il incombe à la candidate de veiller à ce que l'établissement d'enseignement fournisse les relevés de notes. Si les relevés de notes ne sont pas disponibles, une lettre de l'établissement d'enseignement confirmant a) que la candidate a réussi tous les éléments d'évaluation et b) que la candidate a réussi tous les aspects du programme, sera acceptée.

### Inscription à l'examen

1. Remplissez le *formulaire d'inscription à l'ECRSF* pour la province où vous présentez une demande.
2. Transmettez le formulaire d'inscription ainsi qu'une photo récente grandeur passeport et le règlement des frais à l'organisme de réglementation de la pratique sage-femme de la province où vous présentez une demande. Les formulaires ET le paiement doivent être reçus avant la date limite d'inscription à l'examen. (Communiquez avec votre organisme de réglementation local pour obtenir les méthodes de paiement acceptables.)
3. Des renseignements supplémentaires, y compris le lieu de la séance de l'ECRSF, vous seront transmis après le traitement de votre inscription.

### **Les villes suivantes ont offert l'ECRSF dans le passé :**

Vancouver	Saskatoon	Nunavut
Edmonton	Calgary	Halifax
Winnipeg	Toronto	

# Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

---

Veillez consulter ce site Web pour obtenir les séances de l'ECRSF dans ces villes ainsi que dans d'autres villes canadiennes. **Les séances d'examen ne sont pas offertes dans toutes les villes.** Les candidates doivent indiquer dans quelle ville elles comptent passer l'examen sur le formulaire d'inscription. Une fois sélectionnée, cette ville ne peut pas être changée. Avant l'inscription, les candidates doivent confirmer auprès de leur organisme de réglementation local qu'une séance d'examen est offerte dans la ville qu'elles ont sélectionnée.

## Calendrier de l'examen

Date	Date limite d'inscription	Date limite de désistement
24 mai 2012	26 mars 2012	25 avril 2012
2 août 2012	4 juin 2012	3 juillet 2012
11 octobre 2012	16 août 2012	14 septembre 2012
23 mai 2013	25 mars 2013	24 avril 2013

<sup>1</sup> Les formulaires et les frais d'inscription doivent être reçus avant la date limite d'inscription.

<sup>2</sup> Politique d'abandon – 75 % des frais seront remboursés aux candidates qui se désistent avant la date limite d'abandon. Après cette date, aucun remboursement ne sera émis. L'examen aura lieu de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Les candidates doivent se présenter sur les lieux de l'examen avant 8 h 30 et avant 13 h 15 au risque de se voir refuser l'admission. La pause-repas doit être prise à l'extérieur du site de l'examen.

# Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

---

## Format de l'examen

Au total, l'examen comprend entre 210 et 230 questions qui prennent la forme de questions à choix multiple indépendantes et de questions à court développement basées sur des cas.

Les questions d'examen sont tirées de la banque de données de l'ECRSF conformément au *Plan directeur de l'ECRSF*. Le contenu de l'examen est basé sur le document *Compétences canadiennes pour les sages-femmes*. Les deux documents sont disponibles sur le site [www.cmrc-ccosf.ca](http://www.cmrc-ccosf.ca). Le pourcentage de questions d'examen pour chaque compétence est indiqué ci-dessous.

Compétences générales	5 à 10 %
Éducation et counseling	5 à 10 %
Suivi prénatal	25 à 30 %
Soins pernatals	25 à 30 %
Suivi postnatal – Mère	10 à 15 %
Suivi postnatal – Nouveau-né	10 à 15 %
Soins de santé des femmes	1 à 5 %
Aspects professionnels et juridiques	1 à 3 %
Développement professionnel	1 à 3 %

Pour représenter l'éventail des soins qu'une sage-femme canadienne devrait être en mesure de fournir, un peu plus de la moitié des questions porteront sur un scénario basé dans un milieu non hospitalier, tandis que le reste des questions sera basé sur un scénario basé dans un milieu hospitalier. Un peu plus de la moitié des questions représenteront des situations normales en pratique sage-femme, tandis que le reste des questions sera lié à des situations anormales.

## Langue

L'examen est offert en anglais ou en français. Veuillez indiquer cette préférence sur le formulaire d'inscription. À l'heure actuelle, la langue par défaut est l'anglais, sauf si le français est expressément demandé.

## Besoins spéciaux

Les demandes de mesures d'adaptation particulières pour l'examen doivent être accompagnées de documents à l'appui détaillés sous forme écrite fournis par un tiers comme votre médecin, psychologue ou chef religieux suivant le cas. Vous devez transmettre les coordonnées de la personne qui fournit l'opinion.

Les demandes de mesures d'adaptation particulières pour l'examen doivent être reçues avant la date limite d'inscription à l'examen. Les demandes seront évaluées au cas par cas. Bien que les responsables de l'ECRSF feront leur possible pour fournir les mesures d'adaptation appropriées, nous ne pouvons pas garantir leur disponibilité.

# Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

---

## Admission à l'examen

Pour être admises à l'examen, les candidates doivent fournir au/à la surveillant(e) de l'examen une carte d'identité avec photo et la lettre d'admissibilité à passer l'examen que vous a transmise votre organisme de réglementation provincial.

Vous ne devez pas apporter d'objets personnels, de matériel didactique, d'aliments ni de boissons à l'examen, sauf si vous avez reçu une permission écrite à la suite d'une demande relevant de « besoins spéciaux », auquel cas vous devez présenter votre lettre de permission au/à la surveillant(e) de l'examen. Tout objet apporté sera conservé par le/la surveillant(e) de l'examen pendant toute la durée de l'examen. De l'eau sera fournie.

## Résultats d'examen

Les examens sont corrigés à l'aide d'un système de notation automatisée et ils sont vérifiés à la main.

Les rapports de notation des examens (réussite ou échec) seront postés par votre organisme de réglementation provincial dans les 4 à 6 semaines suivant la date d'examen. Les résultats ne seront pas fournis verbalement ni par courriel.

## Politique de reprise d'examen

Les candidates peuvent passer l'ECRSF au maximum trois fois. Après cela, elles devront présenter une nouvelle demande auprès de leur organisme de réglementation pour obtenir l'autorisation de reprendre à l'examen. Les organismes de réglementation évalueront les lacunes d'une candidate, tel que reflété dans le rapport lié aux résultats des trois examens, et détermineront les exigences de formation que la candidate doit satisfaire avant d'être autorisée à se représenter à l'examen.

## Politique de nouvelle correction

Une demande écrite officielle en vue d'une nouvelle correction peut être présentée à l'organisme de réglementation. Une seule demande par candidate peut être présentée. Les candidates disposent de quatorze jours après la date de publication des notes pour présenter leur demande. Des frais de 75 \$ seront imputés à la candidate. Aucun remboursement ne sera accordé si la note demeure la même. Les résultats de la nouvelle correction seront fournis à la candidate par l'entremise de son organisme de réglementation. Si une erreur est trouvée, la candidate sera remboursée et la note sera ajustée. Les examens de toutes les autres candidates feront automatiquement l'objet d'une nouvelle correction.

# Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

---

## **FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DE LA CANDIDATE**

Tapez ou écrivez lisiblement :

Joindre la photo  
récente de la  
candidate ici.

N° de dossier :

Nom de la candidate \_\_\_\_\_

Adresse actuelle \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Date de l'examen \_\_\_\_\_

Lieu de l'examen \_\_\_\_\_

---

**À remplir le jour de l'examen avant que la candidate passe l'examen :**

Type de carte d'identité de la candidate : \_\_\_\_\_

Numéro de la carte d'identité : \_\_\_\_\_

Signature de la candidate : \_\_\_\_\_

Identifié et authentifié par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

---

*Le Consortium canadien des ordres de sages-femmes / Canadian Midwifery Regulators Consortium*

[www.cmrc-ccosf.ca](http://www.cmrc-ccosf.ca)